



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 23 janvier 2025, à 11 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M^{me} Magalie Queval, conseillère

SONT ABSENTS :

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M^{me} Marianna Ruspil, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

... La greffière a dressé un certificat de convocation à la présente séance, lequel est déposé aux archives.

Période de questions

La parole est accordée au public.

M. Guillaume Boily :

- Achalandage du vestiaire familial;
- Stationnement devant sa résidence;
- Permis d'abattage d'arbres.

250123-E-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250123-E-2

Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2024

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2024 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250123-E-3

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-250123-2.1 à CA-250123-2.7.
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-250123-4.1 à CA-250123-4.3.
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-250123-5.1 à CA-250123-5.2.
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-250123-6.1 à CA-250123-6.12.
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-250123-8.1 à CA-250123-8.9.
6. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-250123-10.1.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est

autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

250123-E-4

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 11 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière